



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 26 janvier 2011 (02.02)
(OR. en)

**15607/10
ADD 1**

**PV/CONS 57
AGRI 431
PECHE 257**

ADDENDUM au PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3042^{ème} session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(AGRICULTURE ET PÊCHE), tenue à Luxembourg le 26 octobre 2010**

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

	Page
Liste des POINTS DE L'ORDRE DU JOUR (doc. 15279/10 OJ CONS 56 AGRI 422 PECHE 247)	
Point 6. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant modification du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).....	3
Point 7. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct en faveur des agriculteurs dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs	3

o

o o

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

DÉLIBÉRATION LÉGISLATIVES

(délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

AGRICULTURE

6. **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant modification du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)**
 - Présentation par la Commission
doc. 14344/10 AGRI 375 AGRISTR 10 CODEC 941
7. **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct en faveur des agriculteurs dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs**
 - Présentation par la Commission
doc. 14306/10 TRANS 374 CODEC 938

Le Conseil, après avoir entendu la présentation des propositions susmentionnées, faite par la Commission, a invité ses instances préparatoires à réaliser une analyse approfondie, en vue de revenir sur chacune des propositions lors d'une session ultérieure du Conseil. Le Conseil a également pris note des observations préliminaires qui ont été formulées par les délégations.
